

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2017

MARCHÉ UNIQUE DU NUMÉRIQUE - (N° 480)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE53

présenté par
M. Démoulin, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 48, supprimer les mots :

« , l'Agence européenne de cybersécurité, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, qui évite une répétition.